

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ
MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022
DE 10 H À MIDI
(EN PERSONNE)

Présences : John Graham (président), Scott Jocelyn, Kelly Cook, Josh Watt, Laurel Repski, Dianna Scarth, Kris Cowley, Shawna Joynt, Lucia Madariaga-Vignudo et Monika Bonsor (Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité), Charissa McIntosh, Maria Ferraro, Darren Macdonald et Colleen Watters (Bureau de l'accessibilité du Manitoba)

Absences : Brad Robertson

Résumé :

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et lit la reconnaissance des territoires traditionnels. Les participants se présentent. Le président indique que Maria Ferraro, nouvelle analyste principale des politiques, se joindra au Bureau le 11 octobre 2022 et assumera les fonctions de secrétaire du Conseil pendant le congé de maternité de la secrétaire actuelle.

Le président passe en revue l'ordre du jour de la réunion du 14 septembre 2022 qui comprend une discussion sur la conformité, des mises à jour du Bureau, une réflexion sur l'approvisionnement accessible et la formulation de la position du Conseil à cet égard, ainsi que l'établissement de l'ordre du jour de la réunion du Conseil avec la ministre, qui se tiendra le 13 octobre 2022.

Il y a ensuite une discussion avec la directrice adjointe de la conformité, portant principalement sur la conformité et les projets élargis du Bureau qui pourraient être inclus dans le plan ministériel en matière d'accessibilité pour 2023-2024 et 2024-2025.

Le Conseil engage une discussion préliminaire sur l'approvisionnement accessible, y compris les politiques à cet égard des autres provinces, notamment de l'Ontario.

Mesure à prendre : À la demande du Conseil, le Bureau demandera aux rédacteurs législatifs de préparer un document exposant les avantages et les inconvénients des politiques d'approvisionnement accessible par rapport à la législation en la matière.

Le Conseil a reçu les mises à jour suivantes du Bureau :

- **Fonds pour l'accessibilité du Manitoba** La direction générale du Bureau et la direction du Fonds ont présenté une mise à jour conjointe sur l'événement de lancement du 24 août au Good Will Social Club, ainsi qu'un aperçu des 30 projets retenus pour le financement. La direction a fait remarquer que certaines des demandes de la première vague comprenaient des demandes de projets liés à des

rénovations et à des aménagements en vue d'améliorer l'accessibilité qui ne sont pas actuellement financés par le Fonds. Il y a eu moins de demandes de la part des régions rurales, des municipalités et des divisions scolaires, et certaines des municipalités rurales, en particulier, cherchaient à financer des projets d'immobilisations. Pour la seconde vague, il sera important d'encourager davantage de candidatures de la part de ces secteurs. Des activités de prise de contact sont prévues, ainsi qu'un sondage auprès des parties concernées (y compris les organismes qui ont posé ou non leur candidature). Le Conseil peut aider à la distribution du sondage.

Mises à jour sur l'élaboration des normes Des mises à jour ont été fournies sur les normes à venir en matière de transport et de conception des espaces publics.

Examen quinquennal de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains Le deuxième Examen quinquennal de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains aura lieu au cours de l'année 2023.

Mesure à prendre : Les membres du Conseil ont été invités à soumettre au Bureau des noms d'examineurs possibles et les qualités souhaitables des candidats potentiels. Celles-ci seront communiquées à la ministre.

- **Fonds pour l'accessibilité** Le Fonds pour l'accessibilité du gouvernement fédéral (volet des petits projets) accepte les demandes de financement jusqu'au 1^{er} novembre 2022. L'information à ce sujet a été distribuée par courriel avant la réunion, et les membres du Conseil ont été invités à la transmettre à leurs réseaux.

Une discussion a eu lieu sur la prochaine réunion du Conseil avec la ministre, qui se tiendra le 13 octobre 2022.

Mesure à prendre : Le président rédigera un ordre du jour pour la réunion avec la ministre, ainsi que pour la réunion du Conseil d'une durée d'une heure qui suivra, et il distribuera ces ordres du jour aux membres.

Les prochaines réunions du Conseil de l'année 2022 se tiendront les jours suivants :

Jeudi 13 octobre de 10 h à 12 h (réunion avec la ministre –
EN PERSONNE : Salle 230 du palais législatif du Manitoba, 450, rue Broadway)

Jeudi 10 novembre de 10 h à 12 h

Jeudi 8 décembre de 10 h à 12 h

Le Conseil convient de se réunir de façon virtuelle pendant les mois d'hiver.

La séance est levée à midi.